Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_152-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_152

OBJET :

COMMISSION 4

ECLAIRAGE PUBLIC

Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la commune d'OSTRICOURT pour l'enfouissement des réseaux pour la Rue Florent Evrard

Présents :

Titulaires présents : 41

Suppléant présent : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_152-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_152

COMMISSION 4

ECLAIRAGE PUBLIC

Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la commune d'OSTRICOURT pour l'enfouissement des réseaux pour la Rue Florent Evrard

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral daté du 31 décembre 2015 relative à la modification des compétences de la Pévèle Carembault.

Considérant que la Communauté de communes à la compétence « ECLAIRAGE PUBLIC »,

Considérant que dans le cadre de sa compétence ECLAIRAGE PUBLIC, la communauté de communes exerce la compétence « *G6 – travaux d'investissement qui correspondent à des exigences normatives, de renouvellement ou d'extension du parc* ».

Considérant que la commune d'OSTRICOURT a pour projet l'enfouissement des réseaux pour la Rue Florent Evrard.

Considérant que la commune souhaitant exercer elle-même les travaux, il convient de prévoir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la Pévèle Carembault au profit de la Commune.

Que cette convention prévoit les conditions dans lesquelles la Commune exerce la compétence en lieu et place de la Pévèle Carembault.

Considérant, par ailleurs, que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, titulaire de la compétence, a vocation à reprendre en gestion le matériel, à l'issue des travaux,

Qu'il convient d'organiser, en amont, la manière dont la Communauté de communes, est associée en avant-projet, pendant la phase d'exécution et en réception, afin de garantir l'homogénéité des caractéristiques du matériel installé et la conformité des DOE nécessaires à l'exploitation,

Considérant que les travaux seront par ailleurs réalisés par la FEAL avec laquelle la commune d'OSTRICOURT doit conventionner pour déléguer à celle-ci les travaux d'enfouissement pour la Rue Florent Evrard.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- ***D'autoriser son Président à signer, avec Monsieur le Maire d'OSTRICOURT, la convention délégant au profit de la commune d'OSTRICOURT, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement pour la Rue Florent Evrard.***
- ***D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT